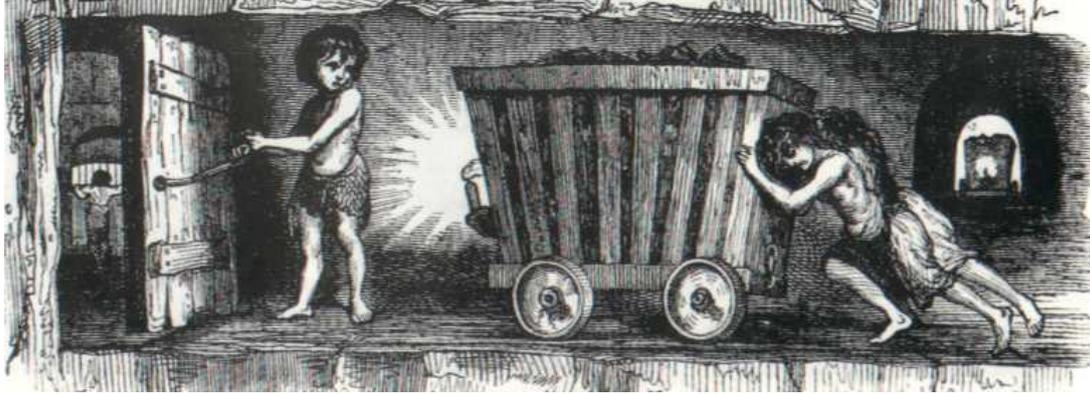


Les conditions de travail des enfants.

Document 1 :

Groupe

Pendant longtemps, jusque vers 1880, les enfants ont travaillé dans les mines. Leur petite taille leur permettait de se glisser dans les galeries les plus étroites. Ils poussaient des wagonnets remplis de charbon, au risque de se faire écraser quand, à bout de force, ils ne pouvaient plus retenir la lourde charge.



Ils subissaient les mêmes risques que les adultes et vivaient dans des conditions effroyables, parfois dès l'âge de six ans. Ils pouvaient mourir à cause du grisou, un gaz qui s'enflamme à la moindre étincelle.

Document 2 : le temps de travail des enfants.

La durée du travail :

De 12 à 16 ans : 8h sans compter les descentes, les montées et les repos.

De 16 à 18 ans : 10 h en ne comptant que le travail.

Le travail de nuit :

Interdit de 21h à 5h mais autorisé dans certaines mines de 21 h à minuit.

Le travail défendu :

De 12 à 16 ans : le travail souterrain est interdit sauf pour le triage, le chargement du minerai, le roulage les wagonnets, et autres travaux qui ne demandent pas beaucoup de forces.

De 16 à 18 ans :

Ils peuvent occuper des postes de mineurs en tant que apprentis ou aide pour 5 heures par jour maximum.



Photo d'un jeune galibot qui travaille pieds nus au fond de la mine.

Ces conditions de travail sont devenues heureusement intolérables aujourd'hui.

Document 3 : un galibot au fond de la mine.